

Erasmus+, voici ce qui change

ÉTUDIANTS Des nouveautés apparaissent

L'appellation « Erasmus », elle, ne prend qu'un signe de plus : un + d'où « Erasmus + ». Mais les nouveautés sont nombreuses pour les étudiants. Consciente qu'elle compte 6 millions de jeunes au chômage, l'Europe a décidé de miser plus que jamais sur le programme. D'où cette version améliorée.

Erasmus se porte très bien, en témoigne le budget de 14,7 milliards d'euros alloué pour la période 2014-2021. Une augmentation de 40 % par rapport au niveau de dépenses actuel. Du côté de l'équipe chargée du développement d'Erasmus+, on affirme « avoir gardé tout ce qui était bien » pour l'améliorer. Tour d'horizon des nouveautés.

1 Sept programmes pour un libellé. Le programme de mobilité Erasmus+ comprend désormais sept branches distinctes dont la plus connue, l'Erasmus. Le nouveau programme réunit tous ceux relatifs à l'éducation formelle et informelle, les stages, les activités pour la jeunesse et le sport. Le volet sport est une première mais reste encore peu détaillé. Chaque programme bénéficie d'un budget différent et séparé.

2 Poursuivre l'expérience Erasmus après ses études. Une mobilité de douze mois maximum après la deuxième année de master est désormais possible. La demande doit être faite pendant la dernière année d'études à condition que l'étudiant ne soit pas déjà parti une année en Erasmus durant sa scolarité. « Les universités et hautes écoles peuvent le proposer aux étudiants mais ce n'est pas obligatoire. C'est à elles de juger », précise Suzy Vercammen, chargée de mission Erasmus+.

3 Une plate-forme en ligne pour apprendre une langue.

Autre nouveauté, la création d'un outil linguistique en ligne qui permettra à l'étudiant de prendre des cours de langues. L'objectif : améliorer la qualité du séjour et évaluer son impact sur l'amélioration des connaissances. « *Tout étudiant qui part deux mois minimum est obligé de passer un test pour s'auto-évaluer. L'outil comprend six langues : le français, le néerlandais, l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol* », indique Suzy Vercammen. L'outil ne sera disponible qu'à partir d'octobre.

4 Simplifier les démarches administratives.

Souvent pointé du doigt pour la complexité de ses démarches, le programme entend « *simplifier au maximum les formalités administratives* ». Par exemple, les inscriptions se font désormais en ligne. Mais on ne parle ici que de l'inscription, pour le reste des démarches, il faudra attendre.

5 Le « taux de bourse » mensuel fixé. Le taux de bourse est dorénavant fixé et prend en compte le niveau du coût de la vie dans chacun des pays. Mais ce n'est pas tout.

Les étudiants stagiaires et/ou allocataires se voient attribuer un complément par rapport aux étudiants non allocataires en mobilité à des fins d'études. En clair, vous ne recevrez pas le même montant si vous partez en stage en Suède ou si vous allez étudier au sein d'une université polonaise. ■

MARINE BUISSON (st.)

► **CE SAMEDI, DÉCOUVREZ NOTRE SUPPLÉMENT DE 14 PAGES CONSACRÉ À LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE**